

**Arrêté du 24 février 2011 portant cessation de fonctions (régisseurs d'avances et de recettes) au
TI de Paris 10ème
NOR : JUSB1106126A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter du 1er mars 2011, mis fin aux fonctions de Mademoiselle PERRIER Audrey, greffière du deuxième grade, en sa qualité de régisseuse suppléante du tribunal d'instance de Paris 10ème.

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de Paris en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 24 février 2011

Pour le garde des sceaux, ministre de la
justice et des libertés,
Par délégation, la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle

Marie-Noëlle DEHOUCK